



YOGA KUNDALINI

INSCRIPTION 2024 / 2025

INFORMATIONS ADHÉRENT.E

NOM COMPLET

Date de naissance

TÉLÉPHONE PORTABLE

EMAIL

ADRESSE

Je souhaite être intégré.e dans un Groupe d'informations sur WhatsApp:

☐ OUI

☐ NON

Je souhaite recevoir la newsletter mensuelle:

☐ OUI

☐ NON

CHOIX DU/DES CRÉNEAU.X /DE LA FORMULE

☒ **Une séance hebdomadaire (300€ + 10 d'adhésion à l'Association) :**

☐ LUNDI MATIN 10:30 / 12:00, SALLE DE DANSE

☐ JEUDI SOIR 20:00 / 21:30, SALLE MULTI ACTIVITÉS

☐ SAMEDI MATIN 10:00 / 11:30, SALLE MULTI ACTIVITÉS

☒ **2 séances hebdomadaires (400€ + 10 d'adhésion à l'Association) :**

Vous êtes libres de venir quand vous le pouvez/ souhaitez sur l'un des 3 créneaux proposés !

PIECES À JOINDRE (À REMETTRE À L'INSCRIPTION)

☐ CERTIFICAT MÉDICAL (OBLIGATOIRE)

☐ REGLEMENT ANNUEL PAR CHÈQUE à L'ORDRE DE L'ASF DE 300/
400€ selon votre choix

CHÈQUE N°

OU

☐ REGLEMENT TRIMESTRIEL EN 3 CHÈQUES DE 3 x 100€/ 2 x 130€ + 1 x 140€
selon votre choix à L'ORDRE DE L'ASF

CHÈQUES N°

☐ UN CHÈQUE D'ADHÉSION à L'ASF DE 10€ à L'ORDRE DE L'ASF
(si 1ère inscription de l'année)

(COCHER LES CASES EN FONCTION DE VOS CHOIX)

! PAS DE RÈGLEMENTS EN LIQUIDE,
VIREMENTS POSSIBLES SUR DEMANDE.



L'ouverture d'un atelier est soumise à un nombre de participants suffisant.

PERIODICITE : En moyenne, **31 séances** d'activités (**hors vacances scolaires**), réparties sur trois trimestres.

MODALITES DE PAIEMENTS : Le règlement de votre inscription conditionne votre participation aux cours. Toutes nos activités sont à régler en totalité à l'inscription. Cependant, vous avez la possibilité d'établir 3 chèques que nous nous engageons à remettre à l'encaissement dans l'ordre suivant : début octobre, début janvier et début avril

PRISE EN CHARGE CAFY OU CE : Vous devez régulariser en 1 chèque l'intégralité de vos cours à l'inscription et faire le nécessaire auprès des instances concernées pour en obtenir le remboursement à l'aide du récépissé de versement qui vous sera remis.

REMBOURSEMENTS : En cas de force majeure (maladie ou déménagement), nous pouvons envisager un remboursement total ou partiel. Cette démarche restant toutefois exceptionnelle, elle devra faire l'objet d'une demande écrite et ne sera possible qu'avec l'aval de l'animateur concerné.

La discipline des cours et le soin des installations sont sous la responsabilité des professeurs et intervenants.

ADHERENTS MINEURS :

- Aucun mineur ne peut être inscrit sans autorisation parentale ou du représentant légal.
- L'absence du professeur entraînant l'annulation ou le report des cours sera annoncée (sauf en cas de force majeure) par voie d'affichage apposée dans le Hall de L'Espace et sur le lieu des cours ou par courriel,
- La personne accompagnant un mineur doit s'assurer de la présence du professeur avant de laisser l'enfant au cours.
- L'absence répétée, non justifiée d'un mineur fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.

J'ai pris connaissance de l'ensemble des conditions d'adhésion et des tarifs en vigueur et déclare les accepter sans réserve.

à Fourqueux, le :

signature

(précédée de la mention "Lu et approuvé")

Loi Informatique et Libertés : les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent bulletin sont obligatoires pour le traitement de l'adhésion par l'association. Elles pourront être communiquées par L'Association à ses partenaires à des fins de communication. L'adhérent peut s'opposer, sans frais, à ce que ces informations soient utilisées à des fins de communication. Ses droits d'accès, de rectification et d'opposition peuvent être exercés auprès de l'Association ayant recueilli ces informations.